

CONVENTION POUR DEUX SPECTACLES

ENTRE

Compagnie « En route Mauvaise troupe »
12 rue de la grande famille
69007 LYON
SIRET : 751 561 176 000 31
enroutemauvaisetroupe69@gmail.com
www.enroutemauvaisetroupe.fr

ET

Centre Communal d'Action Sociale
Place Charles Jocteur 69 960 CORBAS
Représenté par **Monsieur Jean-Claude TALBOT**
Agissant en qualité de **Président**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Deux professionnels (une comédienne et un régisseur) de l'association "En route mauvaise troupe" interviendront auprès des enfants de l'EAJE "Ile aux enfants" pour deux représentations successives du spectacle intitulé "Le Noël de Léo le petit robot".

ARTICLE 2 – CADRE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION

Les représentations débiteront successivement à 9h00 et 10h15 le jeudi 19 décembre 2019 à l'EAJE de l'"Ile aux enfants" 69 960 Corbas en présence de l'équipe de la structure.

ARTICLE 3 – CONDITION D'ANNULATION

En cas d'annulation des deux représentations pour des raisons techniques ou de santé, des dates ultérieures seront définies entre l'association et la responsable de la crèche.
En cas d'annulation de la part de la crèche dans les 48 heures précédant l'intervention, les spectacles seront considérés comme donnés et donc facturés

ARTICLE 4 – MODALITE DE REGLEMENT

En contrepartie de cette intervention, et sur présentation d'une facture conforme, le CCAS de Corbas s'engage à s'acquitter de 710,00 € net par mandat administratif.

Fait à Lyon, le

<p>Compagnie « En route Mauvaise troupe » - Marie LAURENT</p> 	<p>Centre Communal d'Action Sociale Monsieur Le Président Jean-Claude TALBOT</p>
--	---